

Délibérations et Compte rendu

Séance du 15 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly en Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 8 octobre 2015, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan adjoints, NOREST Frédéric, PAROUX Agnès, RUFFELAERE Frédéric, CARRE VASSEUR Gaëlle, CHARDEAU Daniel, COILLE André, PROCHASSON Laurence, MARCUEÏZ Dominique

Absents excusés : SONDAG Marc (pouvoir donné à André COILLE), FORITE Emmanuel (pouvoir donné à Agnès GASNIER)

Absent :

Secrétaire : Frédéric RUFFELAERE

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 août 2015

Il n'y a pas de remarques particulières, ni de corrections à apporter au compte rendu de la séance du 27 août dernier, le compte rendu du conseil est donc approuvé à l'unanimité.

Choix du cabinet d'architecte pour la réalisation du projet de réhabilitation de l'ancienne école

Suite à l'appel d'offre lancé pour le choix de l'architecte concernant le projet de réhabilitation ancienne école, 25 dossiers ont été demandés, 3 propositions ont été reçues. La commission d'appel d'offre s'est réunie et propose une grille de notation, de part cette notation le dossier de M Boutroux est proposé pour être retenu, à l'unanimité le conseil accepte le choix de la commission.

Demande de subvention au Conseil général opération ancienne école

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter une subvention du Conseil Départemental du Loiret en vue de financer le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal au titre de l'aide pour les « Équipements Polyvalents de Sports et de Loisirs », demande l'autorisation de préfinancer les travaux en question et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Opportunité d'acquisition d'un terrain dans le centre bourg

Suite au bornage sur lequel Monsieur le Maire a été convié, il s'avère que les héritiers de M et Mme Harry souhaitent vendre, une parcelle de terrain qui se trouve à l'arrière de l'ancienne école. Monsieur le Maire soumet cette acquisition au conseil qui accepte par 14 voix pour, 1 abstention, le prix proposé sera le prix du marché.

Révision du taux de la taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-14, vu la délibération du 7 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal, considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, le conseil à l'unanimité décide d'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune un taux de 1,5 %, d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les locaux à usage industriels et leurs annexes, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400M² et les abris de jardins dont la surface est inférieure ou égale à 15M².

Travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière

Plusieurs devis ont été demandés et étudiés, la commission s'est réunie et propose un tableau comparatif. Vu le montant il est décidé de faire dans un premier temps le mur de l'entrée, l'entreprise retenue est M Boussange.

Choix du mode de financement pour le traitement des ordures ménagères

Le conseil après discussion retient la redevance incitative comme choix de mode de financement. Ce choix sera respecté par le délégué du Sictom au moment du vote qui aura lieu le 23 novembre.

Composition du bureau de vote pour les élections régionales

Élections du 6 décembre

8h00 à 11h30	11h30 à 15h30	15h30 à 18h00
Danielle Marois Bourillon	Agnès PAROUX	Laurence Prochasson
Gaëlle Carré Vasseur	Dominique MarcueÏz	Agnès Gasnier

André Coille	Yvan Falzon	Philippe Coffineau
--------------	-------------	--------------------

Elections du 13 décembre

8h00 à 11h30	11h30 à 15h30	15h30 à 18h00
Danielle Marois Bourillon	Agnès PAROUX	André Coille
Gaëlle Carré Vasseur	Dominique Marcueÿz	Agnès Gasnier
Frédérique Norest	Yvan Falzon	Frédéric Rufflaere

Constitution du bureau :

Président : Ivan Petit

Vice-Président : Philippe Coffineau

Asseseurs : Frédéric Rufflaere – André Coille

Asseseur suppléant : Yvan Falzon

Vente de bois

Un stock de bois a été constitué suite à divers travaux, le conseil décide de vendre une partie de cette réserve soit 7 stères pour 130€ à prendre sur place.

Informations et questions diverses

L'ASC avec la participation de la municipalité organise une journée Noël pour les enfants de la commune le 13 décembre.

Des décorations seront installées, dimanche 6 décembre, dans les jardinières du pont pour Noël avec la participation de la section Shol de Chailly, les administrés seront les bienvenus.

Fin de séance à 22h30

Prochain conseil 26 novembre